

GUIDE DE GESTION

Pour l'année 2016-2018, le programme Erasmus + «Mobilité Internationale de Crédits» a récompensé le projet de l'Université de Poitiers et de ses 3 universités partenaires serbes: 30 bourses de mobilité ont été attribuées pour permettre aux étudiants, personnels enseignants et personnels administratifs, techniques et de bibliothèques de réaliser une expérience internationale au cours de la période du 01/06/2016 au 31/07/2018.

Les universités partenaires sont les suivantes :

- Belgrade
- Nis
- Novi Sad

Remboursement des frais de voyage (mobilité des étudiants et des personnels)	
Distances de voyage	Montant par participant
Entre 500 et 1999 kms	275 €

Frais de séjour (mobilité des enseignants et des personnels BIATS)	
Poitiers vers Partenaire	Partenaire vers Poitiers
160 € / jour À partir du 15 ^{ème} jour, 70 % du montant journalier	140 € / jour À partir du 15 ^{ème} jour, 70% du montant journalier
Frais de séjour (mobilité étudiants et doctorants)	
Poitiers vers Partenaire	Partenaire vers Poitiers
650 € / mois	850 € / mois

CADRE GENERAL

Convention de subvention

Une convention de financement a été signée entre l'Université de Poitiers (le bénéficiaire) et l'Agence nationale Erasmus +.

L'Université de Poitiers est seule responsable pour la gestion de la subvention.

Deux rapports doivent être soumis par l'Université de Poitiers à l'Agence nationale Erasmus +

- Un rapport intermédiaire établi par l'Université de Poitiers au plus tard le 28/04/2017.

- Un rapport final dans les 60 jours calendaires suivant la date de fin du projet.
- L'Université de Poitiers devra faire un rapport final sur la mise en œuvre du projet via *Mobility Tool* et charger l'ensemble des résultats du projet sur la plateforme VALOR. Le rapport final tient lieu de demande de versement du solde de la subvention.

Accords interinstitutionnels

- L'accord interinstitutionnel est obligatoire et doit être signé entre le bénéficiaire, l'Université de Poitiers et l'université partenaire. Ce document est conclu et signé avant le début des mobilités.

Organisation de la mobilité

Deux appels à candidature pour les étudiants

- Le premier de Février 2017 au 30 mars 2017
- Le deuxième en novembre – décembre 2017

Trois appels à candidature pour les personnels et doctorants :

- Décembre 2016 - Avril 2017
- Septembre - octobre 2017
- Janvier - Février 2018

CALENDRIER DES MOBILITÉS

MOBILITÉ ÉTUDIANTE			
	Début	Fin	Activités
Pays partenaire vers Poitiers	10/02/2017	30/03/2017	Dépôt des candidatures
Poitiers vers pays partenaire	10/02/2017	30/03/2017	Dépôt des candidatures
	13/04/2017		Évaluation des candidatures
	Avril 2017		Retour acceptation des étudiants sélectionnés pour envoi lettre d'invitation
	01/09/2017		Début des mobilités
MOBILITÉ D'ENSEIGNEMENT			
Pays partenaire vers Poitiers	Février 2017	30/04/2017	1 ^{er} appel Sélection par les universités partenaires en accord avec l'UP
Poitiers vers pays partenaire	Février 2017	30/04/2017	1 ^{er} appel Sélection par UP en accord avec universités partenaires
	01/09/2017		Début des mobilités d'enseignement du 1 ^{er} appel

MOBILITÉ DE FORMATION			
Pays partenaire vers Poitiers	Février 2017	30/04/2017	1 ^{er} appel Sélection par les universités partenaires en accord avec l'UP
Poitiers vers Pays partenaire	Février 2017	30/04/2017	1 ^{er} appel Sélection par UP en accord avec universités partenaires
	01/09/2017		Début des mobilités d'enseignement du 1 ^{er} appel

DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

(Disponibles sur l'intranet : se renseigner auprès de la personne ressource au bureau des relations internationales)

AVANT LA MOBILITÉ

1° Le contrat de mobilité (pour tous les participants)

Le Contrat de mobilité : contrat signé entre le bénéficiaire (l'Université de Poitiers) et le candidat à la mobilité **avant la mobilité**.

Ce contrat comporte les éléments financiers du voyage et du séjour. Voyage et séjour sont pris en charge sur la base d'une base forfaitaire.

A noter que les frais de voyage prévus par le programme ne sont pas suffisants et qu'un financement complémentaire doit être prévu*. (***Autofinancement, collectivités**)

Une version scannée est acceptée mais le document original devra être remis à l'arrivée à l'Université de Poitiers.

2° Le Contrat d'enseignement (personnels enseignants) ou le contrat de formation (personnels enseignants ou personnels administratifs, techniques ...)

Les deux contrats décrivent les activités qui seront menées pendant le séjour (contenu du cours, contenu de la formation.....).

Les contrats doivent être signés **avant la mobilité par les 3 parties** : le participant à la mobilité, l'université de Poitiers (bénéficiaire) et l'université partenaire (université d'envoi ou université d'accueil). Une version scannée sera suffisante dans un premier temps mais l'original devra être remis à l'Université de Poitiers, à la Direction des Relations Internationales.

3° Le Contrat pédagogique (étudiants- doctorants)

Il s'agit du **contrat d'études** avec les cours choisis par l'étudiant et **validés par les deux universités**.

Le contrat pédagogique doit être signé avant le départ. Il pourra faire l'objet d'avenants pendant le mois qui suivra l'arrivée de l'étudiant pour tenir compte des changements intervenus.

Une version scannée sera suffisante dans un premier temps mais l'original devra être remis à l'Université de Poitiers à l'arrivée.

Les personnes de contact des universités partenaires s'assureront auprès des participants que ces documents auront été bien complétés et transmettront les copies des dossiers à l'adresse :

erasmusinternational@univ-poitiers.fr

APRÈS LA MOBILITÉ

Chaque participant doit compléter un rapport d'évaluation en ligne. Il ne s'agit pas d'un document papier mais d'un rapport dématérialisé. Les participants recevront, à leur adresse électronique, un lien qui les amènera à la plateforme de saisie du rapport d'évaluation.

Important : ce rapport est obligatoire. Pour les étudiants, il conditionnera le versement du solde de la bourse. Pour les personnels, l'absence de saisie du rapport entraînera un remboursement de la subvention.

VERSEMENT DE LA BOURSE ERASMUS +

Personnels

- *Personnels des universités partenaires accueillis à l'Université de Poitiers*

Le paiement de la bourse Erasmus+ aura lieu **le jour de l'arrivée du participant**. Il sera réalisé par la Direction des relations internationales de l'Université de Poitiers, sur la base des éléments contenus dans le contrat de mobilité. Une attestation de paiement sera remise à chaque boursier.

Une attestation de présence sera délivrée à la fin du séjour.

- *Personnels de l'Université de Poitiers accueillis à l'université partenaire*

Le paiement est assuré par l'Université de Poitiers sur la base du contrat de mobilité, avant le départ.

L'université partenaire complètera une attestation de présence avec la date d'arrivée et la date de départ du participant.

Étudiants

- Étudiants des universités partenaires accueillis à l'université de Poitiers

À leur arrivée, les étudiants recevront un premier versement de **50%** du montant total de la bourse Erasmus + (frais de voyage et frais de séjour). Les **30%** du montant restant seront versés au plus tard avant fin novembre 2016 et le solde de **20%** sera versé au plus tard 15 jours après que l'étudiant a soumis son rapport en ligne.

Une attestation finale de paiement sera délivrée.

Une attestation de présence sera complétée par l'Université de Poitiers.

- Étudiants de l'université de Poitiers accueillis dans les universités partenaires.

Le paiement de la bourse sera effectué par l'Université de Poitiers au vu de l'attestation d'arrivée signée par l'université partenaire et qui sera envoyée par l'étudiant à l'adresse suivante : erasmusinternational@univ-poitiers.fr

Une attestation de présence sera délivrée à la fin du séjour par l'université partenaire, qui la transmettra au service des Relations Internationales correspondant.

Université de Poitiers (UP)	Universités Partenaires
Paiement des bourses de mobilité des étudiants et des personnels (UP et partenaires)	Attestation d'arrivée à compléter pour les étudiants de l'UP en mobilité
Attestations de présence des étudiants et personnels en mobilité à l'UP	Attestations de présence pour les étudiants et les personnels de l'UP en mobilité à établir à la fin de leur séjour, et à renvoyer à l'UP.